



Rapporteur : M. MARTIN

47377

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

### SABEMEN-Rapport d'activité 2021

Le vendredi 16 décembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

M. BRETEAU (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PERRIN (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. PAUTREL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h42.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5 ;

### Expose :

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2021 concernant la SABEMEN (Société anonyme d'activité bretonne d'

économie mixte d'équipement naval) est soumis à l'approbation de l'Assemblée du Conseil départemental.

## I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

### A Objet et historique de la création

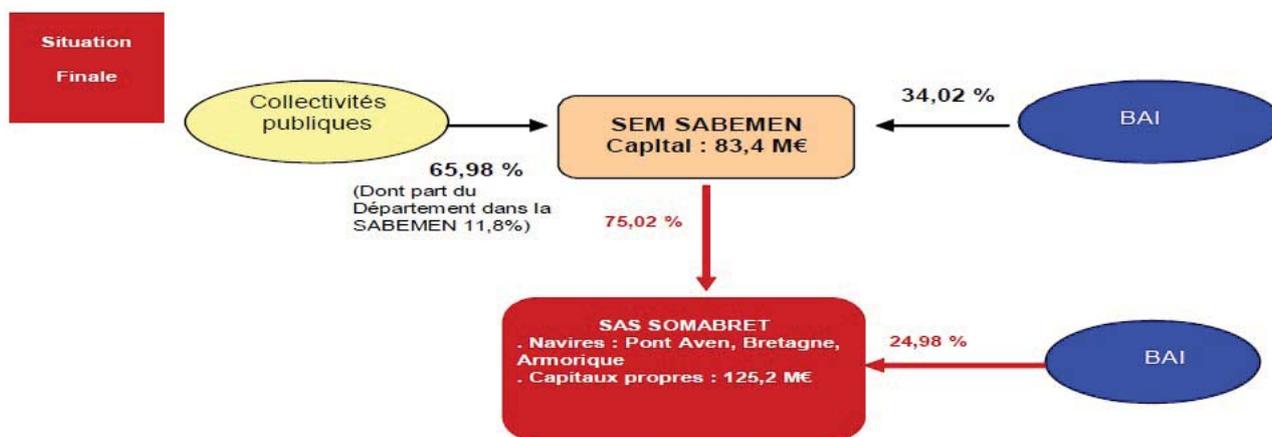
Créée en 1972, la société « Bretagne-Angleterre-Irlande » BAI-Brittany Ferries (Bretagne Angleterre Irlande) a consacré initialement ses activités Transmanche au transport de primeurs ainsi qu'à l'exportation des productions agroalimentaires bretonnes. Elle a par la suite étendu son activité aux transports de passagers, de véhicules de tourisme et, de ce fait, développé des services d'hôtellerie-restauration et d'agence de voyages.

En octobre 1982, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, les trois autres départements bretons et la société BAI fondaient la Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) afin de faciliter la croissance de la compagnie maritime ainsi que le financement de la flotte des navires.

Afin de mettre en place le dispositif de groupement d'intérêt économique fiscal instauré par le décret du 29 décembre 1988 utilisé lors de la construction du navire PONT AVEN en 2002, la SABEMEN et BAI constituèrent une société maritime d'armement naval (SOMABRET) destinée à l'exploitation de ce nouveau navire. La SOMABRET est une filiale commune dont le capital était détenu à 66 % par la SABEMEN et à 34 % par la BAI.

La fin de l'année 2007 a été marquée par l'élaboration d'un important projet de restructuration du groupe BAI visant à le faire bénéficier du nouveau régime fiscal de taxe au tonnage. Ce projet s'est traduit par de nombreuses modifications dans l'organisation financière de la SABEMEN et de ses partenaires.

A l'issue de cette restructuration la situation de la SABEMEN est la suivante :



. BAI est majoritaire indirecte dans SOMABRET avec 50,5 % = (34,02 % x 75,02%) + 24,98 %

### B Participation au capital

Le Département détient 653 333 titres pour un montant total de 9 939 588,98 €.

## II - ACTIVITE DE LA SEM EN 2021

Les principaux éléments du rapport d'activité présenté par la société sont les suivants :  
- à l'issue de sa restructuration juridique et financière, la SABEMEN n'assure plus la gestion directe des navires lui appartenant mais devient simple détentrice de capital de la société SOMABRET. A ce titre, la SABEMEN poursuit la réalisation de son objet social par l'exercice de

son contrôle de la société SOMABRET qui porte les navires affectés aux lignes bretonnes.  
 - Le résultat de l'exercice 2020/2021 dépend très directement du quantum du résultat financier, lequel devrait progressivement diminuer dans le temps.

### A Information sur la société SOMABRET

A la clôture de l'exercice 2020/2021, la SABEMEN détenait toujours 75,02 % du capital de la SAS SOMABRET qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Cette société a enregistré au 31 octobre 2021 :

- des produits, soit les loyers facturés à BAI pour 9 928 197 €,
- des charges d'exploitation pour un montant de 12 923 635 €,
- un résultat d'exploitation déficitaire de -2 995 439 €,
- un résultat financier bénéficiaire de 4 604 827 €,
- un résultat exceptionnel de 164 653 €,
- un impôt (taxe au tonnage) de 26 527 €,
- et un bénéfice comptable de 1 747 515 €.

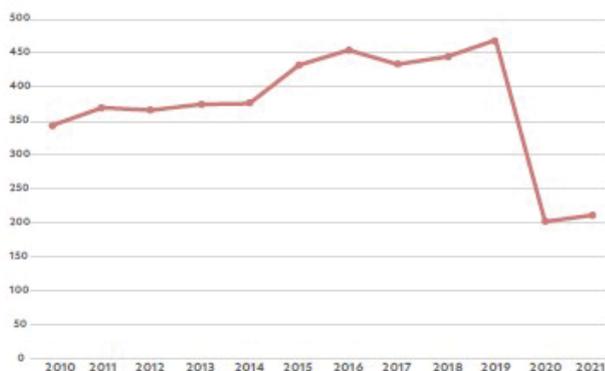
### B Information sur l'activité de la société BAI - Brittany Ferries (sur l'exercice 2020/2021) : L'activité passagers de BAI - Brittany Ferries

Fondé à 80 % sur l'activité générée par le transport de passagers, le modèle économique de Brittany Ferries subit de plein fouet la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Les restrictions de voyage annoncées par la majorité des gouvernements, les fermetures des frontières et quarantaines successives ont profondément dégradé le trafic de la compagnie et contraint une partie de la flotte à cesser son activité.

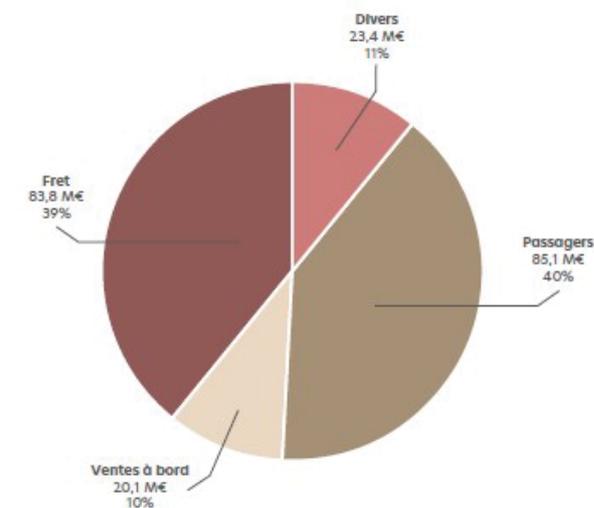
Pendant ces deux années de pandémie, Brittany Ferries n'a pu transporter que 55 % de passagers par rapport à une seule année sans covid. Au global le trafic cumulé des années 2020 et 2021 était de 1,6 millions de passagers et 487 124 voitures contre 2,5 millions passagers et 865 989 voitures pour la seule année 2019.

Au printemps 2022, Brittany Ferries a confirmé la reprise de son activité et la remise en service de l'ensemble des navires de sa flotte. La compagnie a depuis retrouvé ses volumes passagers d'avant covid.

**ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2010/2021 (M€)**  
 EVOLUTION OF CONSOLIDATED TURNOVER 2010/2021 (€M)



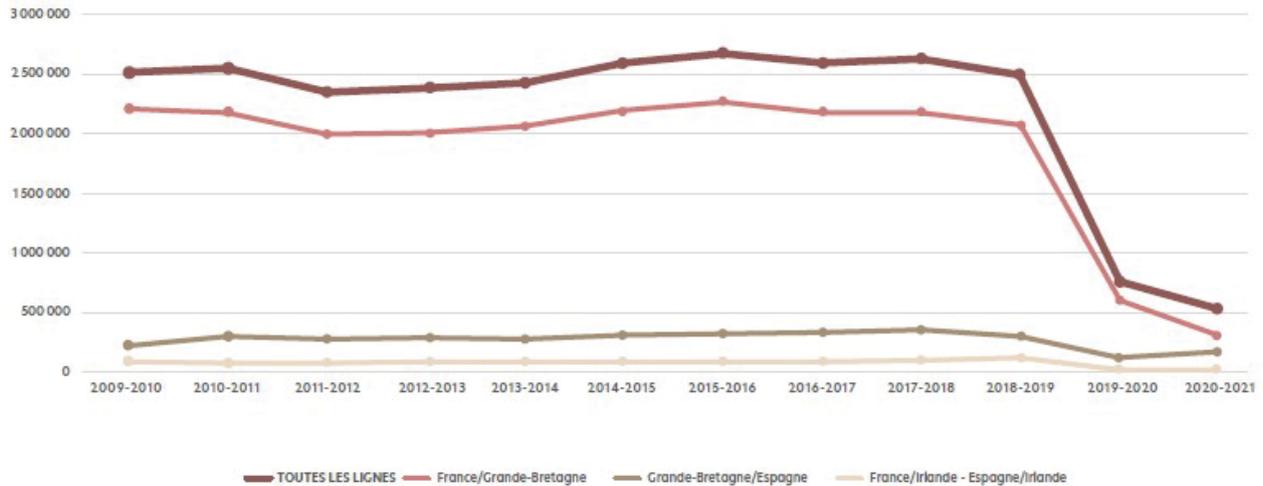
**CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2020/2021 DU GROUPE BRITTANY FERRIES (M€)**  
 BRITTANY FERRIES GROUP 2020/2021 CONSOLIDATED TURNOVER (€M)



→ Un CA total consolidé 2021 de 212,4 M€

## ÉVOLUTION DU TRAFIC PASSAGERS 2010/2021

### EVOLUTION OF PASSENGER TRAFFIC 2010-2021



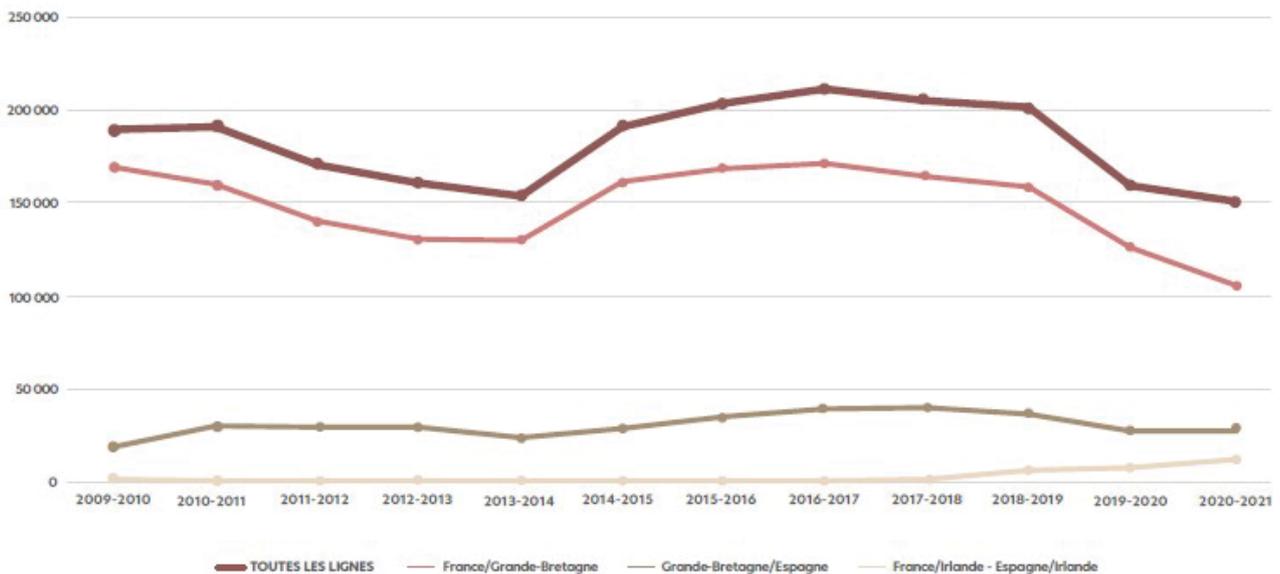
### L'activité fret de BAI - Brittany Ferries

À ses débuts en 1973, la vocation première de la Compagnie était le transport de fret. Cinquante ans plus tard, 2020 marque un retour aux racines pour Brittany Ferries. Conséquence de la crise sanitaire mondiale et des restrictions de voyage imposées aux passagers sur tous ses marchés, seuls 5 sur ses 12 navires ont continué d'opérer. Leur activité était principalement dédiée au fret pour transporter des biens essentiels et du matériel sanitaire garantissant un service de transport régulier entre les pays desservis par la compagnie.

Le Brexit entériné, la nécessité de redynamiser les échanges nord/sud s'est imposée. Par l'intégration dans la flotte de nouveaux navires plus vertueux, la montée en puissance du fret et la concrétisation du projet ferroviaire Cherbourg-Bayonne/Mouguerre Brittany Ferries confirme sa stratégie de développement fret et multimodal.

## ÉVOLUTION TRAFIC VÉHICULES INDUSTRIELS 2010/2021

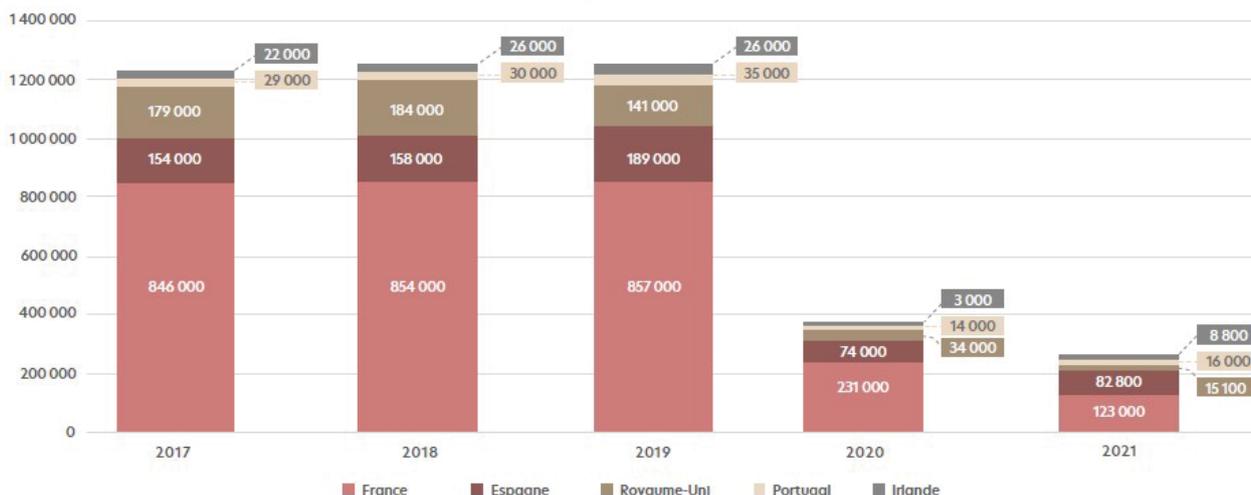
### FREIGHT TRAFFIC 2010-2021



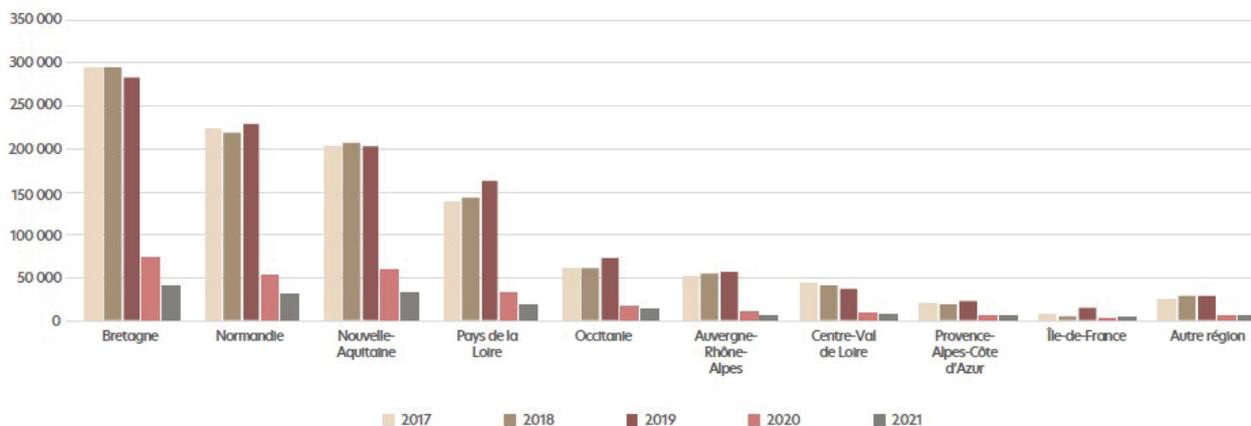
## Retombées touristiques des voyageurs Brittany Ferries

En 2021, comme en 2020, la diminution du volume passagers de la compagnie a eu un impact considérable sur les retombées touristiques des régions qu'elle dessert.

NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES PAR PAYS  
NUMBER OF UNIQUE VISITORS PER COUNTRY



NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES PAR RÉGION EN FRANCE  
VISITS BY REGION IN FRANCE



## Green marine europe - label écologique

Brittany Ferries est l'une des premières entreprises à avoir obtenu l'écolabel "Green Marine", qui encourage les meilleures pratiques en matière de durabilité maritime. La compagnie, qui a reçu son premier certificat d'accréditation en 2020, s'est vue décerner ce label pour la troisième année en juin 2022. Le label permet d'évaluer la performance en matière d'écoresponsabilité sur la base de sept critères, tels que l'émission des gaz à effet de serre et le bruit sous-marin. Il fait l'objet d'un audit par un organisme indépendant et les résultats sont publics, ce qui assure rigueur et transparence au processus. Enfin, dans une démarche de perfectionnement, les compagnies labellisées doivent améliorer chaque année leur notation dans au moins un des critères.

## III - SITUATION FINANCIERE DE LA SABEMEN EN 2021

### Comptes de l'exercice

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020	Variation	%
Résultat d'exploitation	-26 293 €	-25 200 €	-1 093 €	4,34%
Résultat financier	27 558 €	29 989 €	-2 431 €	-8,11%
Résultat courant avant impôts	1 265 €	4 788 €	-3 523 €	-73,58%
Impôt sur les sociétés	355 €	1 341 €	-986 €	-73,53%
Résultat net	910 €	3 447 €	-2 537 €	-73,60%

Comme tous les ans, il est rappelé que la société, du fait même de la nature de son activité de détention de gestion de titres, ne dégage aucun produit d'exploitation. De ce fait, son résultat d'exploitation est déficitaire et correspond au montant des charges d'exploitation supportées sur l'exercice. Toute variation du quantum de charges entraîne une variation corrélative du déficit d'exploitation. Celles-ci étant en recul sur l'exercice, le résultat d'exploitation s'améliore légèrement.

La baisse du résultat financier est directement liée à une diminution progressive dans le temps de la rémunération des engagements de caution, laquelle génère des produits financiers pour la société. La charge d'impôt sur les sociétés est en baisse, la base taxable étant moindre. Le résultat net est un bénéfice de 910,68 €.

Il convient de préciser que le montant de l'avance en compte courant d'associés mise en place au profit de SOMABRET, s'établissait à 30 000 000 € à la clôture de l'exercice en lien avec le contexte Brexit/Covid-19.

#### **Analyse des charges d'exploitation**

L'examen des principaux postes de charges rapprochés de ceux de l'exercice précédent, permet d'effectuer les constatations suivantes :

	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020	Variation	%
Autres achats et charges externes	26 293 €	25 200 €	1 093 €	4,34%
Montant total des charges d'exploitation (y compris les achats)	26 293 €	25 200 €	1 093 €	4,34%

La variation des charges, qui concerne principalement une baisse de charges externes, n'est pas significative en valeur absolue.

#### **Affectation du résultat**

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 910,68 € est affecté au poste de réserve légale.

### **Décide :**

- d'approuver le rapport d'activité 2021 de la Société anonyme d'activité bretonne d'économie mixte d'équipement naval.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220087

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022  
Pour le Président et par délégation,  
La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation  
Elodie JARNIGON-GUITTON